



## Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

### DELOCALISATION DE SERVICES PARISIENS VERS LE SITE NANTAIS

**Compte-rendu de la réunion du vendredi 6 avril 2007 avec M. Eugène BERG, Ministre plénipotentiaire.**

Il y a déjà plus d'un an que la CFDT, à l'occasion de réunions de concertation avec l'administration, propose d'étendre la réflexion sur le regroupement des services du MAE, à la délocalisation à Nantes d'une partie d'entre eux, dans l'intérêt bien compris des agents toujours plus nombreux à demander une affectation dans cette ville, comme dans celui du ministère qui déplore le coût croissant de l'immobilier de bureaux à Paris.

Lors de la réunion du 24 octobre 2006 avec le Secrétaire général du Département, ce dernier a prêté une oreille attentive à nos propositions et annoncé qu'un agent serait chargé d'identifier les services qui pourraient être délocalisés à Nantes.

**La CFDT a donc bien été entendue** puisque le 30 mars dernier nous apprenions par la lettre ci-jointe que M. Eugène BERG, était chargé par le Secrétaire général d'une mission sur la délocalisation à Nantes de services parisiens du MAE et, le 6 avril, il réunissait les organisations syndicales afin de recueillir leurs avis sur ce projet dont il doit faire un rapport pour septembre prochain.

Dans cette perspective, il a déclaré d'emblée qu'il n'avait pas toutes les données du problème et souhaitait dans un contexte de restructuration des implantations parisiennes sur les deux ans à venir, identifier les objectifs poursuivis par les agents et l'administration, préciser l'échelle et l'ampleur de cette délocalisation et prévoir les moyens logistiques nécessaires à sa réalisation à l'horizon 2010 (aide à l'insertion, logement, scolarité).

Il était déjà au fait des préoccupations des représentants du personnel sur la dégradation des conditions de vie et de transport des agents parisiens particulièrement des catégories B et C et des vœux d'un nombre croissant d'entre eux, comme de ceux rentrant de l'étranger, d'être affectés à Nantes.

Le tour de table qu'il a ensuite ouvert n'aura sans doute pas beaucoup contribué à lui éclaircir les idées tant les positions exprimées étaient contradictoires, manquaient de conviction, dérivait vers d'autres problèmes et questions annexes quand elles n'étaient pas carrément opposées au principe même de délocalisation!

La FSU était justement de ce bord, déclarant que le problème venait de la paupérisation des agents face à la flambée immobilière, des contraintes de transports quotidiens et que la délocalisation était néfaste pour les services.

La CGT demande de cadrer précisément les limites de l'exercice à partir de tous les paramètres : quelle répartition à Paris des quelque 2800 agents sur les surfaces totales utiles? (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve)



FO est d'accord pour étoffer les services nantais, toutes catégories confondues, en raison d'une qualité de vie supérieure et pose la question du nombre d'agents concernés, des mesures d'accompagnement à prévoir, des indemnisations, du problème du logement à Nantes en insistant sur le volontariat et sur un préavis minimal d'un an. FO ajoute qu'il faut prévoir une extension de l'IFAAC et de ses missions et constituer à Nantes un pôle de formation sur tous les métiers du MAE.

**La CFDT se déclare favorable à une délocalisation d'envergure et pas seulement dans le cadre d'un jeu de chaises musicales sur des locaux à prendre ou à laisser. Cette délocalisation doit s'inscrire dans une logique globale en termes d'économies budgétaires sur les implantations immobilières qu'on pourrait développer à Nantes et réduire à Paris et de gain en qualité et niveau de vie pour les agents. Il faut en finir avec les déménagements "à la hussarde" et planifier cette délocalisation à l'horizon de 2010 en se basant sur l'avenir des métiers de la DRH dans le cadre du SIRH, et à partir d'une réflexion parallèle sur les projets de gestion budgétaire des personnels à l'étranger.**

**Nous rappelons qu'il y a un surcroît de candidatures des agents de catégorie A et C sur Nantes et qu'il faut faire des prévisions à deux ans et réfléchir à un plan de transfert avec les mesures d'accompagnement et de formation nécessaires.**

E. BERG, estimant que le périmètre immobilier du MAE sur Paris se limitera aux trois sites du Quai d'Orsay, de la Convention et de La Courneuve avec la variable des Invalides, convient qu'il faut disposer d'une estimation des missions et effectifs du MAE à l'horizon 2010 mais qu'il faut avancer sans attendre et demande aux organisations syndicales si elles ont des propositions de services à délocaliser.

**A part la CFDT qui cite, à titre de premières hypothèses, certains services de la DAF (Sous-direction de la Déconcentration - au nom prédestiné !-), ou de la DGA (Sous direction de la Formation, Service des Affaires immobilières), la DSI, la DFAE..., les autres OS, confirmant leur scepticisme sur ce projet, renvoient la question à l'administration.**

Un peu décontenancé par tant de frilosité, E. Berg qui semble se demander si sa mission a encore un sens, précise néanmoins qu'il livrera un premier état de ses réflexions à la mi mai et que cette question sera inscrite à l'ordre du jour du CTPM de juin.

Dans cette perspective et après ce premier échange dont il loue la franchise, il invite les représentants du personnel à venir l'entretenir en particulier de leur position sur cette question.

C'est ce que nous ne manquerons pas de faire sans tarder.

Paris, le vendredi 30 mars 2007

## **DECENTRALISATION DE SERVICES PARISIENS VERS LE SITE NANTAIS**

Le SG vient de me confier une mission d'audit et de proposition portant sur l'opportunité de procéder à de nouvelles délocalisations de quelques services parisiens en direction de Nantes.

Il m'est apparu utile, à cet effet, de consulter d'emblée les représentants des organisations syndicales

Afin d'orienter notre discussion du 6 avril, je soumetts les points suivants à votre attention :

### I- Objectifs d'une opération de décentralisation

1- À l'occasion du regroupement prévu des services du Département, répartis actuellement sur 5/6 sites sur 3 à 4, (Quai, Convention, La Courneuve, les Invalides), une réflexion d'ensemble s'est avérée nécessaire à conduire.

2- Répondre aux attentes d'un nombre accru d'agents, principalement B et C désireux d'accomplir tout ou partie de leur carrière à Nantes ou /et ne pouvant plus résider à Paris ou sa banlieue proche essentiellement pour des raisons financières.

3- Répondre à un souci gouvernemental de décentralisation.

4- Existerait-il d'autres objectifs susceptibles de motiver cette opération de délocalisation ?

### II- Modalités, ampleur et définition d'une telle opération

- 1- Quelles sont les attentes et motivations des agents ?
- 2- Identification des services susceptibles à vos yeux d'être délocalisés en tenant en compte de la nécessité s'assurer une pleine fonctionnalité et efficacité de cette opération
- 3- Modalités à prendre en compte (indemnité de déménagement, recherche de logement, scolarité..)
- 4- Autres points connexes.

Eugène Berg  
Ministre Plénipotentiaire en mission